

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE D'ACIDUL

LE 27 OCTOBRE 2008 A 12H15 EN SALLE 123 DE L'INTERNEF

Personnes présentes : Nayuta Brand (BM, membre du comité), Juan Manuel Blanco (DSC, vérificateur des comptes), Samuel Bendahan (HEC, membre du comité, trésorier par interim), Romain Felli (SSP, membre du comité, co-président), Gaia Barazzetti (TSR, membre du comité), Sarah Ljubibratic (TSR, membre du comité, co-présidente), Antoine Bianchi (secrétaire général, Lettres), Alessandro Brenci (retardataire), Michaël Hertig, Simone Horat, Ayse Pelin Sekerler, Amanar Akhabbar, Florence Pasche Guignard, Marie Widmer, Andrea Olivera, Michel Pahud, Boris Vejdovsky, Sabine Kradolfer, Yves Bonard, Ophélie Gilliéron, Thomas Tüscher, François Allisson, Dolores Phillipps-López, Eric Champod, Claire Gracia-Garay et Nicolas Eyguesier.

L'Assemblée générale est présidée par Sarah Ljubibratic et Romain Felli, co-président-e-s. Antoine Bianchi, secrétaire général, tient le procès verbal.

1. OUVERTURE

La séance est ouverte vers 12h20.

Sarah accueille les personnes présentes.

Juan Manuel et François se proposent comme scrutateurs et sont acceptés à l'unanimité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sans modification.

3. ADOPTION DU PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 OCTOBRE 2007

La qualité générale des PV est soulignée par François.

L'adoption des PV est retardée et a donc lieu après la présentation des comptes, pour permettre aux membres présents de consulter les PV avant leur adoption (une copie de chaque PV au moins est mise en circulation dans la salle).

Le PV de l'AGo du 25 octobre 2007 est adopté à l'unanimité.

4. ADOPTION DES PV DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES

Sarah explique pourquoi il y a autant de PV à adopter : les PV des AGe n'ont pas été systématiquement adoptés lors de l'AGe suivante.

Romain demande à ce que les PV soient adoptés séparément.

Le PV de l'AGe du 18 décembre 2007 est adopté à l'unanimité moins une abstention, avec une précision dans le titre quant au thème principal abordé lors de cet AGe, à la demande de Sabine.

Le PV de l'AGe du 29 janvier 2008 est adopté à l'unanimité.

Le PV de l'AGe du 13 mars 2008 est adopté à l'unanimité.

Le PV de l'AGe du 5 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

5. MODIFICATIONS FORMELLES DES STATUTS (correction de la date)

Sarah explique un problème quant à la date des statuts d'ACIDUL : lors de la dernière modification des statuts, à l'AGo du 25 octobre 2007, la date originale des statuts a été maintenue par erreur. Elle propose de corriger la date en la remplaçant par celle du 25 octobre 2007.

Cette modification des statuts est acceptée à l'unanimité.

6. RAPPORT D'ACTIVITÉS ET APPROBATION

Sarah présente le rapport (voir annexe) et commente ses points principaux.

Le rapport d'activité est approuvé sans question et à l'unanimité.

7. PRÉSENTATION DES COMPTES, RAPPORT ET APPROBATION

Samuel, en tant que trésorier par interim, précise que les comptes ont été établis par Benjamin avant son départ, mais finalisés et corrigés par Samuel lui-même. Il précise que tous les documents sont à disposition. Il ne présente toutefois ici que le « cahier » des comptes (en fait une feuille volante unique). Les frais principaux sont expliqués et justifiés. Samuel annonce un solde de Fr. 1000.- environ. La subvention annuelle de Fr. 10'000.- de l'Unil avait été reçue sur l'exercice précédent, d'où un « déficit » apparent pour l'exercice à conclure de Fr. 9000.-.

Les vérificateurs, représentés par Juan Manuel, ont conseillé à l'assemblée d'accepter les comptes, sous réserve d'avoir retrouvé deux documents manquants. Le trésorier confirme que ces pièces ont été retrouvées. Il manque en outre une pièce pour Fr. 12.- environ, mais les vérificateurs ne l'estiment pas nécessaire.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

8. DÉCHARGE DU COMITÉ ET DES VÉRIFICATEURS

Le comité et les vérificateurs sont déchargés à l'unanimité moins cinq abstentions.

9. ELECTION AUX COMMISSIONS

Note : La Direction de l'Unil confie au comité d'ACIDUL la responsabilité de désigner les représentant-e-s du corps intermédiaire dans les différentes commissions de la Direction. L'AGo élit ces représentant-e-s ; en cas de vacances, le comité pourvoit aux suppléances.

Il est signalé que la Commission sociale ne s'est pas réunie depuis une année (ou que les représentant-e-s n'ont pas été tenu-e-s au courant des rencontres) et que la prochaine réunion de la Commission de l'égalité a lieu le soir même (mais toutes les déléguées, qui se représentent en bloc, sont présentes, et déjà informées).

Un siège à la CRUL est occupé « virtuellement » par Samuel, semble-t-il en temps qu'ancien Président du Conseil, mais sous la dénomination « HEC ». Que faut-il faire de ce poste mal défini ? Demander à ce qu'il soit attribué à un autre membre du comité d'ACIDUL, ou au nouveau Président du Conseil ? Ceci devra être discuté au sein de la CRUL.

Boris demande à ce que l'AGo annuelle soit l'occasion de rapports des représentant-e-s aux commissions. De très brefs comptes-rendus « impromptus » sont donnés pour la CRUL (Sarah), pour la Commission de la recherche (Nayuta), pour la Commission de la bibliothèque (François) et pour la Commission de l'égalité (Sabine).

Les délégué-e-s aux commissions (voir annexe) sont ré-élu-e-s en bloc et à l'unanimité.

10. ELECTION DU COMITÉ ET DES VÉRIFICATEURS

Le nouveau comité (voir annexe) est élu en bloc et à l'unanimité.

Sarah remercie les membres qui quittent le comité.

Les nouveaux vérificateurs (voir annexe) sont élus à l'unanimité.

La structure de DialogUnil est évoquée et critiquée : on ne comprend pas à quoi sert DialogUnil et comment cette unité se constitue.

Les représentant-e-s à DialogUnil (voir annexe) sont ré-élu-e-s, sous réserve de confirmer qu'ils y représentent bien le corps intermédiaire.

11. DIRECTIVES SUR LES DOCTORANTS FINANCÉS PAR DES FONDS EXTERNES

Sarah et Romain rappellent les faits.

Romain demande au nouveau comité d'ACIDUL de faire rapidement un bilan quant à la LUL. Il lui semble que l'autonomisation de l'Unil conduit à des pratiques « étranges », la Direction ayant une charge lourde dans le domaine des ressources humaines et devant répondre à des demandes et pressions externes. La Direction est notamment contrainte de créer des statuts (soumis au simple Code des obligations) qui sont en nette infériorité salariale par rapport aux statuts de l'Etat de Vaud existants. Ceci se fait de plus par le biais de simples « notes » (et même plus par des « directives ») ; toute réaction du corps intermédiaire ne peut de ce fait se faire qu'a posteriori, et non plus en amont. De plus ces statuts s'alignent régulièrement sur les normes du FNS, apparemment sans plus de considérations. En découle une multiplication de « mauvais » statuts, créés sans consultation aucune. Romain propose des assises, une journée de discussion à ce sujet.

Romain ajoute que l'Etat de Vaud va revoir ses classes de salaires, selon lesquelles les salaires des MER et MA sont notamment calculés. L'Unil sera-t-elle contrainte de suivre ce changement ? ACIDUL doit selon lui suivre cela de près.

Alessandro souligne que la Direction se sent libre tant que les politiques ne sont pas interpellés et mobilisés (p. ex. par le corps intermédiaire), en dépit des textes de loi.

Sarah rappelle que la directive sur les doctorants FNS et FE est maintenant entrée en vigueur. Comment, si on le souhaite, revenir sur les décisions ainsi entérinées ? Peut-être en les incluant dans une discussion plus large sur les divers statuts professionnels à l'Unil. Ceci permettrait de centrer les forces (limitées) du comité sur un sujet plus porteur. Il faut créer selon Sarah un groupe de travail ouvert (donc pas limité au seul comité) et actif à ce sujet.

Michaël évoque la question « MedUnil » (la fusion annoncée de la FBM et du CHUV en une unité dépendant financièrement de l'Unil mais avec ses propres ressources humaines). La continuité des statuts professionnels dans ce cadre va aussi devoir être suivie. Selon Michel, la Direction dit que la LUL pourra être revue à cette occasion. Sarah pense que la demande de révision vient directement d'Anne-Catherine Lyon, mais que les changements seront limités. Le corps intermédiaire doit cependant jouer sa carte à cette occasion.

Sabine évoque le problème des corps : du personnel clairement académique se retrouve aujourd'hui dans le PAT, qui est devenu un fourre-tout et qui n'a pourtant officiellement aucun lien avec la recherche. Sarah dit que les nouveaux statuts de chercheurs FNS, senior et junior, en font effectivement partie. Elle ajoute que les chargés de cours ne sont d'autre part représentés par aucun corps. Sabine ajoute encore que dans le PAT les salaires sont décidés en fonction du CV et de l'âge et non de la fonction elle-même, d'où des traitements très différents.

Romain dit que c'est sur ce type de questions qu'ACIDUL doit pouvoir formuler des revendications claires et représentant le corps intermédiaire dans son entier. Les syndicats peuvent selon lui aussi être mobilisé sur ces sujets. Une revendication « minimale » selon lui serait d'obtenir que tout le monde soit engagé sur la LPers, indépendamment des corps (ou de l'indépendance de ceux-ci).

Un représentant de GSE annonce que des profs y engagent des assistants étudiants pour les attirer dans les programmes de master. Alessandro ajoute qu'en DSC des étudiants assistants ont été engagés pour des tâches d'enseignement (travaux pratiques) : il a fallu une intervention du Décanat pour stopper cette pratique (qui va pourtant semble-t-il à l'encontre du RALUL). Sabine souligne qu'il n'y a plus autant d'assistants qu'avant, et que certaines charges sont donc reportées sur les assistants étudiants ou les collaborateurs scientifiques. Sarah ajoute que des étudiants sont parfois aussi payés en crédits au niveau master, par le biais de modules « douteux ».

Suite à ces diverses contributions, et à la suggestion de Sarah, le mandat du comité lié à la directive sur les doctorants FE et FNS est reporté sur la question des statuts de manière plus générale, et un nouveau groupe de travail est formé par Gaia et Nayuta. Cette modification du mandat est acceptée à l'unanimité moins deux abstentions.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Juan Manuel rappelle le projet de soutien scolaire à la Bourdonnette et demande au comité ACIDUL d'« utiliser » la CoPers autant que possible.

La séance est levée vers 14h.